

Bruxelles, 27 octobre 2017, 8h30

Communiqué de presse

Succès du placement par Banque Degroof Petercam SA de 1.200.000 actions ARGAN

La Banque Degroof Petercam SA (ci-après « **Banque Degroof Petercam** ») annonce avoir réalisé avec succès le placement privé auprès d'investisseurs qualifiés (le « **Placement Privé** ») d'un bloc de 1.200.000 actions ARGAN (les « **Actions Nouvelles Cédées** ») sur les 1.355.932 actions nouvelles ARGAN qui seront émises dans le cadre de l'augmentation de capital résultant de l'apport en nature d'immeubles par la société GERILOGISTIC annoncée le 26 octobre par ARGAN (l'« **Apport** »). Il est précisé que l'opération d'Apport est conditionnée notamment à son approbation par l'assemblée générale extraordinaire d'ARGAN et que les Actions Nouvelles Cédées auront été préalablement acquises auprès de GERILOGISTIC.

ARGAN est une société anonyme dont le siège social est situé 10, rue Beffroy à Neuilly-sur-Seine (92200), cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris (ISIN FR0010481960 -ARG).

La Banque Degroof Petercam a placé 1.200.000 Actions Nouvelles Cédées auprès d'une large base d'investisseurs internationaux au prix de 36 euros par action, ce qui représente une décote de 3.8% par rapport au cours de clôture d'hier, 26 octobre 2017.

Le Placement Privé est soumis aux modalités et conditions suivantes :

a) Conditions (suspensives) :

Le Placement Privé porte sur une partie des actions nouvelles qui seront émises dans le cadre de l'Apport, ce dernier étant lui-même soumis à la réalisation de certaines conditions suspensives telles que reprises dans le communiqué de presse de ARGAN précédent de ce jour.

Le Placement Privé est soumis aux conditions (suspensives) suivantes :

- (i) la réalisation effective, inconditionnelle et finale de l'Apport (ce qui sous-entend la réalisation des ou la renonciation aux conditions suspensives propres à l'Apport) ;
- (ii) l'approbation de l'Apport, de son évaluation et de ses modalités de rémunération par l'Assemblée Générale Extraordinaire de ARGAN, au plus tard le 13 décembre 2017 ;
- (iii) la réalisation entière et inconditionnelle de l'augmentation de capital de ARGAN à la suite de l'Apport et de l'émission de 1.355.932 actions nouvelles, ayant droit aux dividendes de l'exercice 2017 ; et

- (iv) l'admission des actions nouvelles à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris au plus tard le 15 décembre 2017.

b) Règlement-livraison des Actions Nouvelles Cédées

Le règlement-livraison des Actions Nouvelles Cédées est prévu pour, au plus tard, le 2ème jour ouvrable suivants la réalisation des toutes les conditions suspensives ci-dessus, ce qui est actuellement envisagé pour le 15 décembre 2017.

Pour plus d'information sur cette transaction, vous pouvez prendre contact avec

Banque Degroof Petercam

- **Peter Van Raemdonck**
Executive Director Corporate Finance
p.vanraemdonck@degroofpetercam.com
0032 (0)2 662 82 64
- **Erik De Clippel**
Head of Syndication
e.declippel@degroofpetercam.com
0032 (0)2 287 95 34

Avertissement

Aucune communication ni aucune information relative au Placement Privé décrit dans ce communiqué ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. Le Placement Privé mentionné dans cette communication peut faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques et toute personne qui serait amenée à posséder un quelconque document ou toute autre information dont il est fait référence dans ce communiqué devra s'informer à ce propos et respecter ces restrictions.

Ce communiqué ne constitue ni une offre au public de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une offre au public d'achat de titres dans une quelconque juridiction. Les titres mentionnés dans le présent communiqué n'ont fait l'objet d'aucune offre au public.

*Le présent communiqué ne constitue pas une communication à caractère promotionnel ou un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée (la « **Directive Prospectus** »).*

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, aucune action n'a été entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre. En conséquence, les valeurs mobilières n'ont été offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'Article 3(2) de la Directive Prospectus ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication d'un prospectus au titre de l'Article 3 de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France et les valeurs mobilières visées dans le présent communiqué n'ont été offertes ou vendues en France, conformément à l'Article L. 411-2-II du Code monétaire et financier, que (i) à des personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) à des investisseurs qualifiés agissant pour compte propre, tels que définis et conformément aux Articles L. 411-1, L. 411-2, D. 411-1, D. 754-1 et D. 764-1 du Code monétaire et financier.

*Le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées au Royaume-Uni qui sont (i) des « investment professionals » (des personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissements) au sens de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'« **Ordonnance** »), (ii) étant des personnes entrant dans le champ d'application de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordonnance, ou (iii) des personnes à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'Article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de titres financiers pourrait être légalement adressée (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme les « **Personnes Concernées** »). Ce communiqué est adressé uniquement à des Personnes Concernées et aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué. Tout investissement ou activité d'investissement auquel le présent communiqué fait référence n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et n'a été réalisé qu'avec des Personnes Concernées.*

*Le présent communiqué ne peut être envoyé, directement ou indirectement, aux États-Unis. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux États-Unis des titres de ARGAN, ni une sollicitation d'une offre d'achat des titres de ARGAN aux États-Unis ou dans toute autre juridiction au sein de laquelle une telle offre serait considérée comme illégale. Les titres de ARGAN n'ont pas été offerts ou vendus aux États-Unis sans avoir été enregistrés ou avoir bénéficié d'une exemption d'enregistrement conformément au US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** »). Les titres de ARGAN n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement aux États-Unis en vertu du Securities Act, et ARGAN n'a pas l'intention de procéder à une offre au public d'actions aux États-Unis.*

Aucune assurance ne peut ni ne doit être donnée quant à l'information contenue dans ce communiqué ou son exhaustivité, son exactitude ou son caractère raisonnable. L'information contenue dans ce communiqué peut être amenée à évoluer.

Banque Degroof Petercam et ARGAN rejettent expressément toute obligation ou engagement de mise à jour, de revue ou de modification d'une quelconque information contenue dans ce communiqué issue d'une nouvelle information, évolution future ou autre.

Contacts :

Bob De Leersnyder | External Communication Manger | 32 2 662 87 03 |
b.deleersnyder@degroofpetercam.com

Alexandra Niehe | Head of Corporate Communication | 32 2 229 66 45 |
a.niehe@degroofpetercam.com

À propos de Degroof Petercam

Forte de son histoire remontant à 1871, Degroof Petercam est une institution financière de référence basée à Bruxelles. Groupe indépendant détenu par des actionnaires familiaux engagés sur le long terme, nous proposons nos services à des investisseurs privés et institutionnels.

Nos clients bénéficient d'une combinaison unique de services alliant banque privée, gestion institutionnelle, investment banking (corporate finance et intermédiation financière) et asset services. Nous gérons plus de 50 milliards d'euros d'actifs pour des investisseurs particuliers, familles, sociétés, fonds de pension, universités, compagnies d'assurances et organisations gouvernementales et sans but lucratif.

Nous employons 1.350 professionnels expérimentés en Belgique, au Luxembourg, en France, en Espagne, en Suisse, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Italie, et à Hong Kong.